



peut-on licencier une personne sans indemnités et sans préavis

Par **mumu62360**, le **21/02/2012** à **09:28**

Bonjour,

Ma belle-mère a employé une aide ménagère depuis 2 ans en emploi direct avec cesu. Depuis la première semaine de février, elle ne s'est pas présentée sans excuses et sans justificatif de sa part. Peut-on la licencier sans préavis et sans prime de licenciement en suivant la procédure, c'est à dire un entretien préalable et ensuite lettre de licenciement. Ma belle mère, veuve depuis peu, âgée de 79 ans, sans son aide à domicile la perturbe aussi bien moralement que physiquement. (Nous restons à 600 km de chez-elle)
Merci de votre réponse assez rapidement.

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **11:37**

Bonjour,

Il faudrait quand même avant vous enquêter de la situation de la salariée et de la raison de son absence par une ou plusieurs lettres recommandées avec AR...

Il existe plusieurs organismes de particuliers-employeur trouvables sur le net qui pourraient vous informer...